Ville de
MONT-TREMBLANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

PRENEZ AVIS QUE le règlement mentionné ci-dessous, adopté par le conseil municipal lors de la séance du 16 décembre 2024, est entré en vigueur le 21 janvier 2025, date de la délivrance du certificat de conformité émis à la suite de son approbation par le conseil de la MRC des Laurentides :

- **Règlement (2024)-102-78** modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement en communiquant avec le Service du greffe et des affaires juridiques au 819 425-8614 ou au greffe@villedemont-tremblant.qc.ca.

Donné à Mont-Tremblant, ce 29 janvier 2025.

Maude Picotin
Greffière adjointe